

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 28 SEPTEMBRE
2024

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD,
M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER,
Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL,
Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL,
M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES,
Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL,
M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD,
M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, M. Cyril BEYNET, Mme Marie-Anne BERTRAND,
M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN,
Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET,
Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGALT,
Mme Ghislaine PERSIA, M. Arnaud RENOUARD, Mme Carole MONTAGNAC,
M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI,
Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Catherine GAY par Mme Cécile HELLE
Mme Laure MINSEN par M. Paul-Roger GONTARD
M. Sébastien GIORGIS par M. Marc SIMELIERE
Mme Joanne TEXTORIS par M. Christian ROCCI
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM
M. Thierry VALLEJOS par Mme Marie-Anne BERTRAND
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Carole MONTAGNAC
M. Paul RUAT par Mme Anne-Sophie RIGALT
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA
Mme Murielle MAGDELEINE par M. Arnaud RENOUARD

AR préfecture : 084-218400075-20240928-lmc1X010001a4f3-DE

Date de télétransmission : 02-10-2024

Date de réception en préfecture : 2 OCTOBRE 2024

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2024

35

PERSONNEL : Ressources Humaines - Mise à disposition de personnel.

M. FOURNIER

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

La Ville a décidé de mettre à disposition un fonctionnaire territorial auprès de la Société Publique Locale Avignon Tourisme et de reconduire la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial auprès du CCAS d'Avignon dans les conditions prévues ci-dessous.

La mise à disposition est la situation du fonctionnaire qui demeure dans son cadre d'emplois d'origine. Il est réputé y occuper un emploi et continue de percevoir la rémunération correspondante, mais il effectue son service dans une autre administration que la sienne. Les fonctionnaires sont mis à disposition avec leur accord.

Mise à disposition d'un fonctionnaire territorial auprès de la société Publique Locale Avignon Tourisme

Ce fonctionnaire sera mis à disposition à raison de 100 % de son temps de travail en qualité de Conservateur du Palais des Papes et du Pont Saint Bénézet et aura pour mission de développer l'attractivité touristique de la destination, de créer des outils de médiation culturelle, de valoriser et conserver le patrimoine historique.

Une convention sera établie, selon le modèle joint en annexe, avec la SPL Avignon Tourisme pour une durée de 3 ans.

La SPL Avignon Tourisme s'engage à rembourser, à la Ville d'Avignon, 100 % du coût salarial du fonctionnaire territorial mis à disposition.

Le coût prévisionnel global annuel de cette mise à disposition est de 135 347 €.

Reconduction de la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial auprès du CCAS d'Avignon

Cette reconduction est prévue pour une durée de trois ans à compter du 1er octobre 2024.

Une convention sera établie avec le CCAS selon le modèle joint en annexe.

Le coût prévisionnel global annuel de cette mise à disposition est de 82 298 €.

Il est proposé de déroger au remboursement conformément à l'article L.512-15 du Code Général de la Fonction Publique pour la durée de la convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu les articles L.512-6 et suivant du Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Administration générale, finances et personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial en qualité de Conservateur du Palais des Papes et du Pont Saint Bénézet auprès de la SPL Avignon Tourisme;
- **ACCORDE** la reconduction de la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial auprès du CCAS d'Avignon;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

ADOPTE



Le Maire

Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance

Mme Marie-Anne BERTRAND

PARVENU A LA PREFECTURE LE 2 OCTOBRE 2024

ACTE PUBLIE LE 04 OCT. 2024